GENTHOD INFO

EDITION NOEL

LE MOT DU MAIRE : SUIVI D'AUDITS | VOTE DU BUDGET 2014 | PARKING : CARAVANE, REMORQUE, MOBIL-HOME | LES VICISSITUDES DE NOTRE CENTRE COMMUNAL | GENEVA ENGLISH SCHOOL | FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS | LA CLOCHE DE GENTHOD | CHEMIN PIÉTONNIER DES CHÊNES | COURSE DE L'ESCALADE | FESTIVAL ANTIGEL | AIDE SOCIALE | QUIZ | MÉMENTO | DÉCEMBRE 2013

LE MOT DU MAIRE

SUIVIS DE L'AUDIT DE LA COUR DES COMPTES ET DU SERVICE DE SURVEILLANCE DES COMMUNES

Comme annoncé dans son rapport du 4 octobre 2012 sur l'audit de légalité, financier et de gestion de la Commune de Genthod, la Cour des Comptes a poursuivi ses travaux en Mairie de Genthod le 24 juillet 2013 et a publié en septembre 2013 son rapport annuel d'activités 2012-2103. Dans son premier rapport, la Cour avait émis 19 recommandations, toutes acceptées spontanément par l'audité (voir Genthod Info Automne 2012). Actuellement 13 recommandations ont été mises en place, 5 sont en cours de réalisation et une est sans effet.

Relativement aux 13 recommandations mises en place, le rapport indique que des solutions ont pu être réalisées notamment dans les domaines suivants :

- L'établissement complet et dans les délais de documents tels que le plan financier et le plan des investissements (à long terme).
- La modification des droits d'accès au logiciel de comptabilité Opale et la mise en place de contrôles afin de s'assurer des logs (accès) de l'administrateur du système.
- Le respect des dispositions du droit budgétaire en matière de dépassements de budget de fonctionnement et de budget d'investissements, d'autorisation de dépenses, de calcul des amortissements, etc.
- La conservation des devis supérieurs à CHF 2'000.- pour les offres non retenues.
- La passation des écritures correctives et le vote à nouveau par le Conseil municipal des comptes annuels 2011 modifiés, à la demande du DIME. (La délibération a été votée le 6 novembre 2012).
- La désignation du Secrétaire général comme chef de projet pour la mise en place des mesures propres à la bonne gouvernance, au respect du droit budgétaire et au respect des marchés publics.
- L'abrogation d'articles du RMP (Règlement sur la passation des marchés publics) pour le rendre conforme aux dispositions AIMP (Accords Inter cantonaux des Marchés Publics).

Parmi les 5 recommandations en cours, il est relevé que des travaux doivent encore être réalisés, à savoir :

- La mise en place d'un SCI (Système de Contrôle Interne) adapté à la nature et au volume des opérations de la Commune est en cours et sera finalisé d'ici à la fin de l'année 2013 grâce à l'engagement d'un collaborateur à 50% dédié à cette tâche.
- Si le suivi des budgets est réalisé, il doit encore faire l'objet d'une formalisation (l'envoi périodique du Grand Livre aux présidents de commissions est déjà en vigueur, mais il faut documenter cette pratique).
- L'analyse des marchés potentiels à soumettre aux dispositions AIMP (Accords Inter cantonaux des Marchés Publics) est en cours et la formation de collaborateurs aura lieu en 2014 (Il n'y avait plus de places libres pour 2013).

Quant à la recommandation sans effet, elle concerne la fixation de seuils à partir desquels une dépense doit être activée, que la Commune n'a pas décidée. La Commune de Genthod suivra les recommandations du groupe de travail inter cantonal de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (CACSFC) et anticipera la nouvelle norme du modèle comptable harmonisé MCH2, à savoir un seuil fixé à CHF 50'000.-. Au-dessous de cette limite, la dépense sera comptabilisée au compte de résultats (fonctionnement) ; au-dessus de cette limite, le montant sera activé au compte des investissements et amorti.

De son côté, le Service de Surveillance des Communes (SSCO) est venu auditer la Commune de Genthod les 23 et 24 septembre 2013, puis le 29 octobre. Il a constaté avec satisfaction que le vote du crédit complémentaire pour le téléréseau a déjà été présenté au CM et voté à l'unanimité le 15 octobre 2013. Le SSCO a relevé que la Commune a amélioré de façon satisfaisante la tenue de sa comptabilité en regard des problèmes soulevés lors des comptes antérieurs. Un autre avantage de ce contrôle est qu'il offre la possibilité des discuter de différents points d'actualité avec les Magistrats communaux ainsi que le Secrétaire général.

Les recommandations de la Cour des comptes ont été prises avec sérieux même si les évènements récents ont bien égratigné son image.

François Mazenod | Maire

VOTE DU BUDGET 2014

Prérogative des plus importantes du Conseil municipal, le budget 2014 a été voté le 12 novembre 2013. Comme le veut la loi, le projet de budget avait été présenté par l'Exécutif en première lecture lors du Conseil municipal du 17 septembre. La contribution des diverses commissions a conduit les conseillers à voter ce budget. Les prévisions des recettes fiscales (CHF 7'662'275.- pour les personnes physiques et CHF 2'000'000.- pour les personnes morales) sont en hausse de CHF 685'000.- par rapport à l'an dernier. Comme le permet la loi, ces recettes ont été majorées de 10% pour procéder à des amortissements complémentaires au bouclement des comptes, si ceux-ci se révèlent effectivement excédentaires.

Avec les revenus du patrimoine financier (les loyers de nos immeubles) de plus d'un million de francs et d'autres sources, le total des revenus (y compris la majoration de 10%) s'élève à CHF 12'309'503.-, montant suffisant pour assumer les charges et prévoir un amortissement complémentaire. Parmi les charges, trois postes pèsent lourdement dans notre budget : 1° la crèche intercommunales des 4 saisons (CHF 500'000.- , soit CHF 225'000.- de plus que le budget 2013) ; 2° un amortissement complémentaire de CHF 495'000.- ; et 3° la participation de Genthod au fond de péréquation financière intercommunal (plus de CHF 2,1 Mio ; soit CHF 800'000.- de plus que le budget 2013). Genthod est l'une des six communes genevoises qui ne bénéficie pas du fond de péréquation, son indice de capacité financière étant supérieur à 140. L'indice de capacité financière de la commune de Genthod a fortement augmenté depuis 5 ans. Il a presque doublé. Cet indice, qui dépend essentiellement des recettes fiscales, était de 165 en 2008, de 263 en 2011 et de 320 en 2012.

A noter également, l'achat de matériel comme la vaisselle pour le centre communal polyvalent, non prévu dans le devis général. Ainsi que l'édition d'une plaquette souvenir pour la construction du nouveau centre communal et son inauguration grandiose.

Un amortissement complémentaire n'a pas d'impact direct sur la trésorerie de Genthod puisque la Commune n'a pas de dettes. Toutefois, il allègera les futurs budgets en diminuant les charges d'amortissements dans l'optique de maintenir la valeur du centime additionnel à 25, le plus bas du canton.

A vous chers lecteurs je souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente nouvelle année 2014.

FM

PARKING : CARAVANE, REMORQUE, MOBIL-HOME

Suite à plusieurs demandes de communiers, la mairie s'est penchée sur le problème du parcage des caravanes et des remorques sur la voie publique. Actuellement aucune interdiction ne peut être formulée sur ces emplacements, même une simple limitation aux voitures de tourisme. C'est pourquoi la Mairie a contacté la commune voisine qui est en possession d'un emplacement au chemin des Chanâts, pour un aménagement (agrandissement) sur une surface de 2500 m2 environ qui représenterait près de 80 places de parc. Les plans ont été transmis à la direction de l'aéroport international de Genève qui est propriétaire du terrain. L'autorisation définitive devra être avalisée conjointement par l'office fédéral de l'aviation à Berne et la direction de l'AIG. Néanmoins, la Mairie espère que ces travaux pourront être réalisés en 2014.

AB

RECETTES FISCALES 2008 |2014

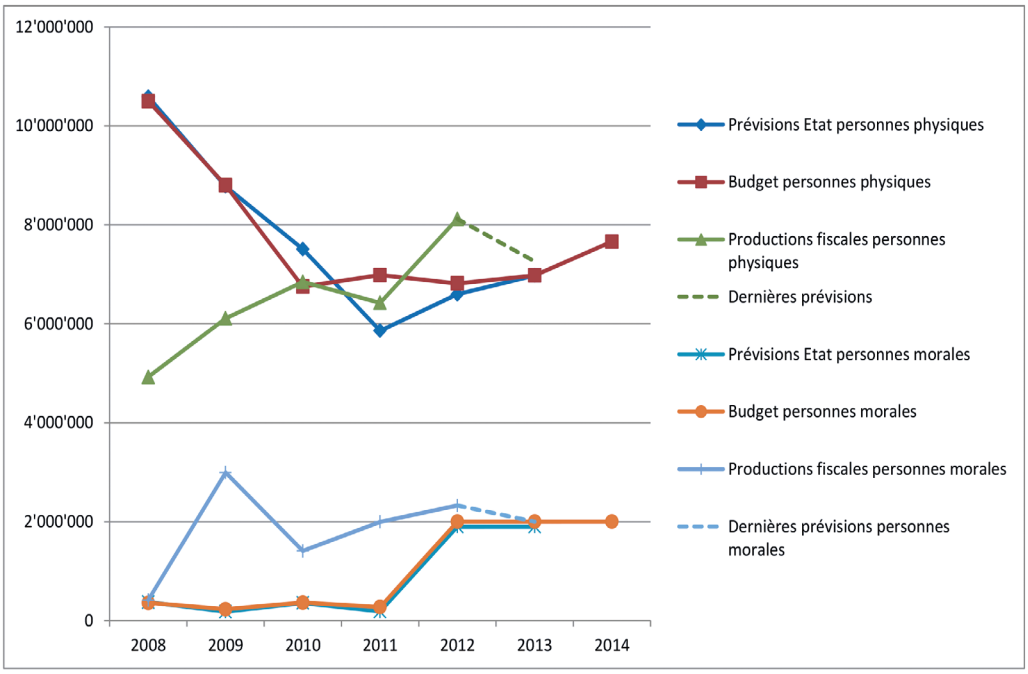

LES VICISSITUDES DE NOTRE CENTRE COMMUNAL

Son histoire ne s'écoula pas tel un grand fleuve tranquille, mais connut bien des remous. Sise au chemin de la Mairie, notre salle communale fut construite à la fin du 19ème siècle.

En effet, lors de la dernière rénovation, on découvrit dans le plafond, une bouteille contenant un manuscrit écrit sur un sac de plâtre, daté du 16 octobre 1896 et signé par trois plâtriers-peintres originaires de Stabio (Tessin). Voici le texte :

« Vive la liberté,Vive le Tessin et la Suisse,
Vive celui qui trouvera cette bouteille,
Et boira un verre à notre santé ! »

Et ce fut fait !

Guillaume Fatio, en 1926, nouveau Maire, remercie son prédécesseur Frédéric Dominicé qui quittait sa fonction, pour tous les travaux de rénovation entrepris : « les bâtiments de la laiterie, de l'école, de la salle de gymnastique et de la bibliothèque. »

Il faut savoir que l'actuelle salle communale jouxtait l'ancienne école du chemin de la Mairie et qu'elle servait de salle de gymnastique.

Le repas d'honneur de la Fête de la Fédération des musiques de campagne en 1930, se déroulera dans cette salle.

La seconde guerre mondiale (1939-1945) mit entre parenthèse les grandes fêtes communales.

Une décision importante marque l'année 1960, la Commune achète à un particulier, le Château et ses dépendances. Cet ensemble méritait de sérieuses réfections et en 1968, la Mairie mandata un architecte, M. Claude Lehmann de Versoix, pour une étude qui comprenait, à l'emplacement du Château dont on prévoyait la destruction, une Mairie, une auberge et des appartements. Dans le Rural jouxtant, une salle communale dont le programme était pour l'époque très complet et ambitieux : 393 places, une scène, des coulisses et un équipement moderne. Au-dessus de la salle, trois appartements furent prévus, éclairés par des lucarnes percées dans la toiture.

La destruction du Château souleva l'opposition des Gentousiens et le projet passa dans les oubliettes.

N'oublions pas que lors des années 60, dans un élan de modernité, on supprima de nombreux anciens bâtiments. A Genthod, on détruisit l'ancienne école du chemin de la Mairie pour y construire les locatifs du Sautoir d'Or, l'ancienne laiterie pour une poste et un parking ainsi que les annexes agricoles du Château pour y ériger deux immeubles HLM.

Le 30 octobre 1973, le Conseil municipal vota le principe de la restauration du Château dont l'exécution fut exemplaire.

Quelle sera la destinée du Rural adjacent ?

Une salle communale ou un local pour la voirie et une caserne pour les pompiers ; la Commune opta pour une salle communale et invita trois architectes, Messieurs Jean-Claude Lehmann, Bernard Bally et Michel Girardet, à présenter un avant-projet qui ne devait pas dépasser le million. L'enveloppe extérieure du bâtiment ne fut guère changée, si ce n'est la création d'une grande porte identique aux deux autres existantes et côté rue du Village, un grand balcon. À l'intérieur, une salle ornée d'une galerie. En tout, 300 places. Les supports intérieurs de la charpente devaient être remplacés par des poutrelles métalliques. Ce projet de plus de deux millions fut refusé. Trop cher ! Les architectes se remirent au travail, supprimèrent le balcon, gardèrent les poutres en bois et diminuèrent le nombre de places de la salle. Le tout pour un peu plus d'un million de francs.

À cette époque, Genthod comptait un millier d'habitants et son budget s'élevait à un million et demi.

Coup de tonnerre dans ce ciel radieux !

Le 14 septembre 1971, le Conseil municipal fut informé des dispositions de l'Arrêté fédéral du 25 juin 1971 concernant la stabilisation du marché de la construction. La salle communale prévue était frappée par les dispositions de cet arrêté qui interdisait les constructions qui n'étaient pas de première urgence.

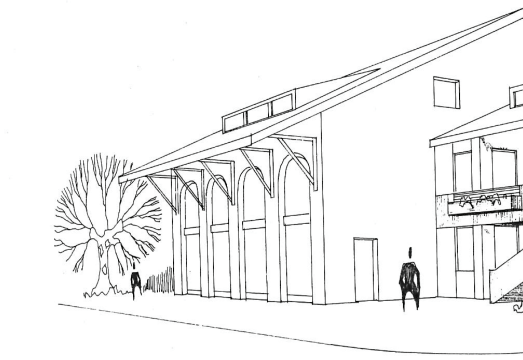

Projet : Claude Lehmann

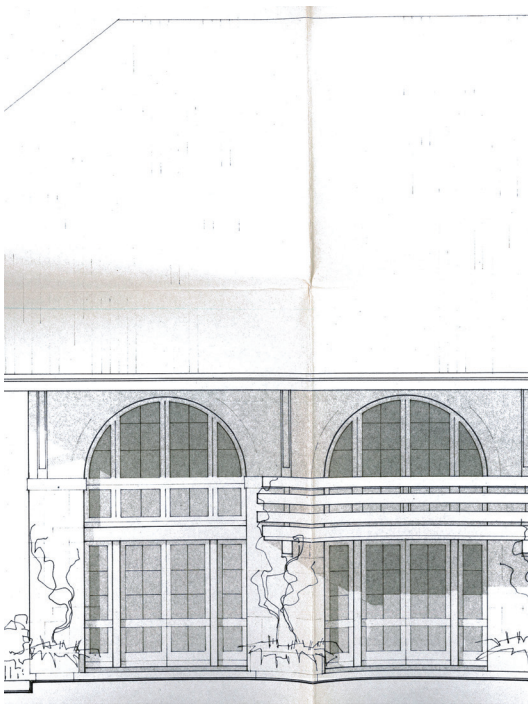

Projet : Bernard Bally et Michel Girardet

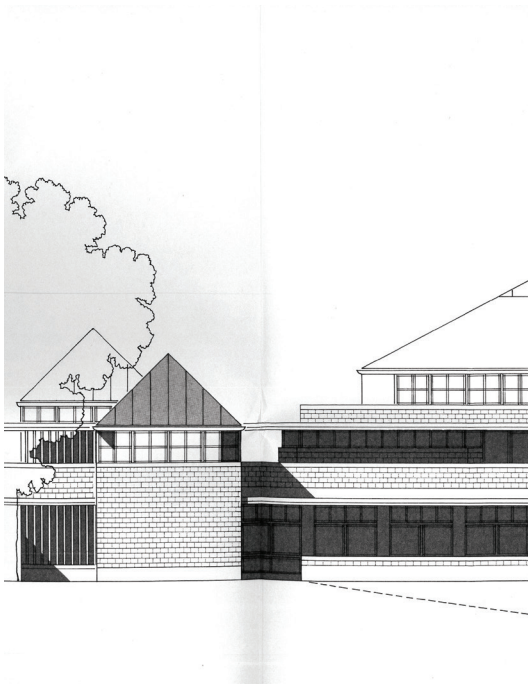

Projet : Igor et Werner Francesco

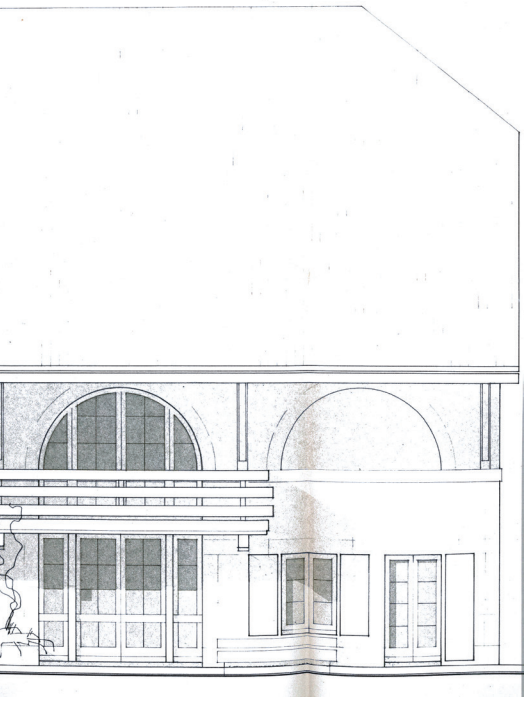

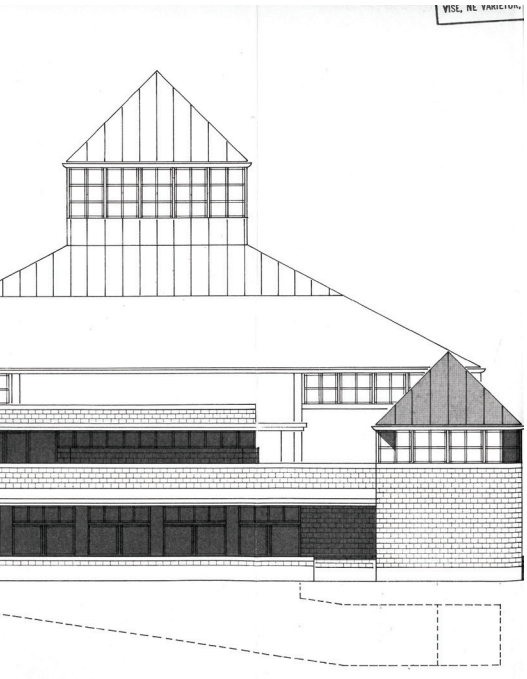

Adieu veau, coq et belles soirées ! Gardons l'espoir et ne nous laissons pas abattre. En effet, le 13 juin 1989, le Conseil municipal vote avec enthousiasme l'ouverture d'un crédit de 11 millions de francs pour le financement d'un Centre communal situé derrière l'école, gagné par les architectes Igor et Werner Francesco. L'investissement du siècle !

Toutefois, la Commune ne possédait pas les moyens financiers nécessaires, elle devait emprunter au taux de 5%, le plus bas de l'époque et l'amortissement s'étalait jusqu'en 2029.

Quel fut ce projet choisi parmi d'autres suite à un concours ?

Il comprenait une salle de 450 places, une salle de gymnastique de 18 mètres sur 30 mètres et une bibliothèque. Le tout pour 14 millions. Trop cher ! Pour revenir au montant initial, on supprima la bibliothèque et on diminua la salle de spectacle à 350 places.

Un référendum fut lancé et fit un tabac ; 350 signatures et il en fallait 194. À cela, il faut ajouter que le budget de la Commune était de trois millions.

Le vote référendaire du 28 novembre 1989 rejeta par 410 voix contre 282 ce projet avec un record de participation de 75% des électeurs. Les Gentousiens craignaient une hausse de l'impôt qui se situerait entre 3 et 12 centimes alors que le centime additionnel était à 32.

La saga se poursuivit avec le dépôt d'une initiative qui demandait la réalisation d'un complexe communal de 16 millions. Il comprenait une salle de gymnastique, une salle communale de 450 places, un foyer, une bibliothèque et des locaux annexes. L'avenir étant devant soi, il faut l'assumer ! Le nerf de la guerre restait le financement. La votation eut lieu le 24 juin 1990. L'initiative fut refusée avec 418 « non » et 164 « oui », la participation s'éleva à 60%.

Pendant cette période animée, on oublia quelque peu la petite salle du chemin de la Mairie qui prenait de l'âge et devenait vétuste. En attendant mieux, elle vivait au rythme des bals animés par des sociétés et des réunions politiques ou sportives. Pour la rendre plus attrayante, les organisateurs de ces soirées, allaient chercher des bambous dans une propriété de Malagny pour le fond de la scène et quelques dames fabriquaient de grandes guirlandes en papier qui s'enroulaient élégamment autour des six globes qui pendaient du plafond ou couraient le long des parois en bois.

Mais voilà, le poids des années se faisait sentir, les anneaux pendaient aux poutres et ne servaient à plus rien, le plafond en ploco-plâtre prenait une teinte grisâtre et la grosse pipe chauffait mal. En attendant mieux, un coup de jeune devenait indispensable.

En 1997, un mandat fut attribué à une école d'architecture d'intérieur, l'atelier Hermes, qui supervisa une petite équipe d'étudiants sur le projet de rénovation et transformation de la salle communale.

La salle fut vidée. On constata que les murs étaient en pierre récupérée sur un chantier, les poutres apparurent, belles et imposantes, le parquet en chêne protégé. Tout était sain.

Différents projets furent discutés et finalement les étudiants proposèrent une mezzanine sous laquelle on créa un local pour le chauffage et le rangement des sièges. Les murs furent insonorisés, un éclairage fort bien étudié, agrémenta ces lieux. L'ancien parquet fut conservé et un podium complétait cet aménagement. N'oublions pas le grand écran pour les projections cinématographiques.

À droite de l'entrée, on créa un bar comprenant l'aménagement d'une cuisine. Des sanitaires au fond du corridor d'entrée ne furent pas oubliés. Le tout pour 605'000 francs.

Une belle réalisation que chacun d'entre vous connait bien. Sera-t-elle supplantée par la nouvelle salle ? Je ne le pense pas. Plus intime, elle recevra les groupes plus petits qui ne se perdront pas dans un espace trop vaste.
Cette épopée des salles communales à travers les âges se termine par une réalisation moderne et rationnelle, un peu béton, qui sera à la disposition pour les décennies à venir, de notre population.

Yvonne Humbert | Ancien maire

Références : Histoire de Genthod de Guillaume Fatio - Archives communales - Archives personnelles

GENEVA ENGLISH SCHOOL

Dans un marché plutôt tendu pour trouver des places de crèche dans la région genevoise, la Geneva English School ajoute 25 places de crèche à Genthod à compter du 13 janvier 2014. Fondée en 1961, la Geneva English School est une école primaire anglophone qui accueille des enfants âgés de 3 à 11 ans. Monsieur Stephen Baird, directeur de la Geneva English School, a déclaré: « Avec l'ouverture de notre nouveau bâtiment cette année – qui nous permet de réduire le nombre d'élèves par classe et de leur offrir une plus grande attention individuelle - l'ouverture de la crèche en janvier 2014 est le dernier signe du dynamisme de l'école. Au moment où je vous parle, deux tiers des places sont déjà réservées. » La nouvelle crèche, gérée par une enseignante qualifiée de la petite enfance, ouvrira ses portes pour les enfants dès 3 ans révolus. Avec une capacité maximale de 25 enfants et ouverte tous les jours de la semaine, l'école va offrir une atmosphère attentionnée et familiale. Elle prendra même soin des enfants jusqu'à 15h20, l'heure à laquelle leurs ainés terminent leurs cours. Elle fournira une éducation fortement basée sur le système britannique EYFS (Early Years Foundation Stage), qui met un accent particulier sur la communication et l'alphabétisation, les mathématiques, le développement physique, le développement social et émotionnel, la compréhension du monde, et les arts et le dessin. Monsieur Baird poursuit: « Nous aimons à penser que c'est à la Geneva English School que commence l'apprentissage tout au long de la vie. Quel meilleur endroit pour se préparer à un monde complexe et en mutation constante, que notre environnement joyeux et stimulant ? » Monsieur Baird conclut: « Depuis 1961, la Geneva English School est au premier plan de l'enseignement primaire anglophone à Genève. Notre excellente réputation s'est construite sur la qualité de notre offre éducative, nos attentes élevées envers les enfants et le dynamisme de nos professeurs. »

LA CLOCHE DE GENTHOD

La commune de Genthod est très fière de posséder une cloche fort ancienne, volée par nos alliés bernois à l'époque de la Réforme, dans un village savoyard. Cette cloche historique est aujourd'hui dans le clocheton de l'école.

Estimant que chaque élève avait une montre qui lui permettait d'arriver à l'heure, le concierge décida, dans les années 80, de ne plus faire sonner la vénérable cloche le matin. Mais les anciens de la commune ne furent pas de cet avis et demandèrent que la tradition soit reprise. Ces dernières années, la cloche cessa de sonner. Profitant de la rénovation et de l'isolation de l'école, la cloche a été réactivée et sonne maintenant les heures et les demi-heures de 7h à 22h. Elle sonne aussi les récréations. L'appel de la cloche contribue à honorer le passé et constitue un rappel, harmonieux, de notre histoire.

CHEMIN PIÉTONNIER DES CHÊNES

Ce cheminement qui longe le chemin des Chênes a été entièrement refait. Le matériau argilo-calcaire, qui supportait mal le chasse-neige et avait tendance à devenir boueux, a été remplacé par un enrobage bitumineux. Cette nouvelle surface sera plus propre et plus sûre. Les piétons ne devraient donc plus être tentés d'utiliser la route, source de dangers. En outre, un éclairage supplémentaire a été installé à un endroit sombre du tracé.

COURSE DE L'ESCALADE

Lundi 11 novembre dernier, à 16h, au premier étage de l'école, a été solennellement désigné, par la présidente de la commission des sports et loisirs, Madame Anne-Claude Semon, le gagnant du concours de dessin.
Jane Via a eu le plaisir de voir son oeuvre utilisée pour la confection du T-shirts de l'escalade que tous les enfants de l'école, inscrits à la célèbre course du canton, ont porté durant l'épreuve.

FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS

Parmi les lauréats Gentousiens ayant obtenu leur diplôme de fin d'études secondaires en juin 2013, nous félicitons spécialement les élèves avec les meilleures notes dans les quatre établissements suivants:

Collège Sismondi:
Mlle Léana Ducor

Collège Rousseau:
Mlle Louise Dobrzynski

Collège et Ecole de Commerce André Chavanne:
M. Mohamed Amin El-Aji

Ces lauréats ont reçu le prix du meilleur élève décerné par la Commune de Genthod.

FESTIVAL ANTIGEL

Allez-y, vous n'en reviendrez pas !

Prêts pour l'inattendu ? Explore Genève. Ces slogans sont la marque de fabrique d'Antigel, jeune et remuante manifestation qui mixe musique et danse au mois de février, qui met le canton sens dessus-dessous et fait bouger le public. Pendant toute l'année, en liens avec différents services communaux, les trois directeurs d'Antigel, Thuy-San Dinh, Claude Ratzé et Eric Linder arpentent le bout du lac en tous sens, à la recherche de lieux à la fois emblématiques et insolites, afin de les faire découvrir ou redécouvrir. Leur idée : redessiner la carte du canton à coup de projets artistiques atypiques.

Le tram fantôme au Bachet-de-Pesay, le labyrinthe dans l'Usine des Cheneviers, l'OSR à l'aéroport, le concert subaquatique aux Bains de Cressy ou encore le funambule entre les barres des Avanchets : c'était Antigel. Des façades de neuf étages transformés en cinéma géant à Meyrin-Cité, un dialogue entre danseuse et escrimeur ou entre patineur artistique et hockeyeurs, un danseur-charmeur de serpents au Vivarium : c'était encore Antigel.

Chaque hiver depuis 2011, Antigel le bien-nommé fait fondre Genève, la métamorphose en décentralisant la culture, en croisant les sports et les arts, les professionnels et les amateurs, en poussant les grilles des serres, des usines, des silos, des dépôts, des marchés, des patinoires, des piscines, des vélodromes, des ponts, en appelant le public à la participation, en ouvrant des dance floors un peu partout, en mêlant têtes d'affiches et jeunes artistes, et surtout, surtout, en n'ayant peur de rien.

Du 1er au 16 février 2014, pour cette quatrième édition, la culture genevoise sera donc résolument sauvage, suburbaine et surprenante. Le public des périphéries et du centre pourra poursuivre son exploration du patrimoine historique, industriel et rural de Genève. Notamment via les désormais fameux safaris culturels d'Antigel, qui se feront comme d'habitude en mobilité aussi joyeuse que douce. On se déplacera en tram, en bateau, en bus, bref, en commun.

Annonce de la programmation le 8 janvier 2014. Tenez-vous prêts !

Toutes les infos sur www.antigel.ch

FESTIVAL ANTIGEL

AIDE SOCIALE RECHERCHE DES BÉNÉVOLES

La mairie de Genthod a développé un réseau de personnes bénévoles qui effectuent des transports en voiture en faveur de personnes âgées habitant la commune. Si cette situation vous intéressait, que vous disposiez d'un peu de temps, et que vous souhaitiez rejoindre nos bénévoles, prenez contact pour connaître tous les détails.

L'aide sociale est atteignable aux horaires suivants :
mardi 13h00 à 15h00
vendredi 8h00 à 11h30

Le bureau de l'aide sociale se trouve au 29 rue du Village, 1294 Genthod au 1er étage. Mail : t.petite@genthod.ch - Tél. : 022 774 19 81 - Fax : 022 774 03 26.

QUIZ

Connaissez-vous votre commune ? Savez-vous où se trouve cet écusson ?

Le nom de la première personne ayant donné la bonne réponse sera publié dans le prochain Genthod-Info.

Salage réduit

MÉMENTO

Déneigement

Le service d'entretien effectuera, comme chaque année, le déneigement de la commune en tout temps, avec comme objectif prioritaire l'enlèvement de la neige sur les routes principales où circulent les bus, les routes secondaires, et en dernier, les chemins privés. Afin de permettre une efficacité maximum des différentes entités qui assureront ce service, la population est priée de ne pas laisser de véhicule sur le bord des routes. Il est également important de se souvenir que le salage sera réduit.

Fête de fin d'année

L'école et les services parascolaires seront fermés du lundi 23 décembre au vendredi 3 janvier. La reprise est prévue pour le lundi 6 janvier 2013.
Les services de l'administration communale seront fermés du 23 décembre au 1er janvier. Réouverture le jeudi 2 janvier 2013. Des permanences seront assurées en cas d'ensevelissement, de 10h à 12h :

- le lundi 23 décembre au 079 336 64 00,
- le jeudi 26 décembre au 079 784 61 21, et
- le lundi 30 décembre au 079 476 19 05.

Bibliothèque communale

Elle sera fermée durant les vacances scolaires du 23 décembre 2013 au 3 janvier 2014. La reprise est prévue pour le lundi 6 janvier. En plus des horaires hebdomadaires habituels, elle sera ouverte les samedis 11 janvier et 8 février 2014 de 9h à 12h. Toutes les informations concernant la bibliothèque sur www.genthod.ch/pratique/servicescommunaux/bibliothèque.

Epicerie

L'épicerie « C'est ici l'endroit où... » sera ouverte le matin, du 27 au 31 décembre 2013 de 8h00 à 12h00 et fermée du 1er au 5 janvier 2014. Dès le 7 janvier 2014, Iris et son équipe seront à votre disposition du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 15h à 18h30. Elles vous accueilleront également le samedi et le dimanche de 8h30 à 12h00.

Apéritif du Nouvel An

Pour fêter la nouvelle année, les Autorités se réjouissent de vous accueillir au Foyer du Centre communal, 4 chemin de la Pralay, autour d'un verre mercredi 1er janvier 2014 entre 18h00 et 20h00.

Sapins de Noël

La Mairie rappelle qu'après les fêtes les sapins doivent être déposés à l'espace de récupération des Chanâts (ESREC).

Médailles de chiens

Les propriétaires ou détenteurs de chiens devront acquérir la marque de contrôle 2014 auprès de la mairie dès le jeudi 2 janvier prochain. Les documents à présenter sont les suivants :

- attestation d'assurance RC 2014
- certificat de vaccination contre la rage
- feuille ou carte d'enregistrement de la puce électronique ou du tatouage (ANIS)
- attestation des éventuels cours suivis (cours de sensibilisation pour le nouveau propriétaire de chien et formation pratique de l'animal).

Mérite communal

La Mairie vous invite à lui communiquer par écrit, jusqu'au 28 février 2014, les noms des personnes qui se seraient distinguées durant l'année 2013 dans une activité sportive, culturelle ou sociale.

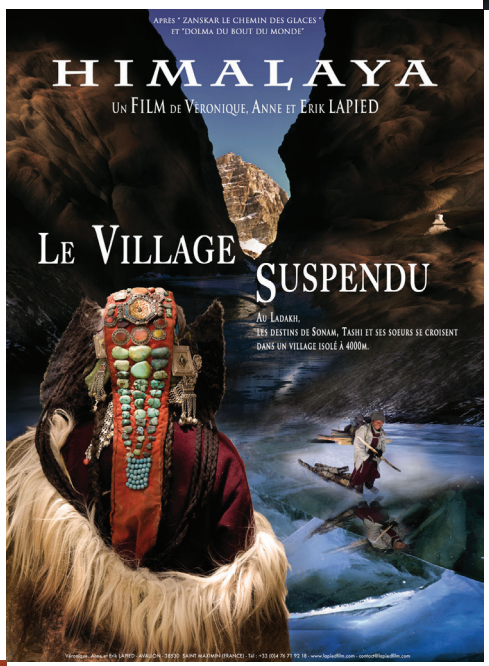

Manifestations culturelle

Deux spectacles sont prévus en début d'année. D'abord le Vendredi 24 janvier 2014 à 20h, au Centre communal, est prévu la projection du film de Véronique, Anne et Erik Lapier : Himalaya Le Village Suspendu.

Le vendredi 28 février 2014 à 19h au Centre communal vous aurez le plaisir d'assister à un concert d'Henri Dès. Toutes les informations concernant le programme 2013-2014 et les réservations au spectacle sont sur www.genthod.ch/sports et culture/ saison culturelle.

Toute l'équipe de la Mairie vous souhaite de joyeuses fêtes et une excellente année

GENTHOD INFO
www.genthod.ch

Tous droits de reproduction réservés | © Mairie de Genthod 2013